

Séance du 25 septembre à 19 heures

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CAILLAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (35)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (1)

Mme TEULIERES Marcelle (Arcambal),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (33)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. SIMON Michel (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK Martine), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelynne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à M. STEVENARD Daniel), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190925-31_25_09_2019-DE
Reçu le 01/10/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Sports

Objet : Programme d'éclairage public - Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière
pour l'éclairage extérieur de la halle des sports du MONTAT

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 25 septembre 2019

Rapporteur : Alain SAN JUAN

Rédacteur : Frédéric BALDY

Service : Sports

Objet : Programme d'éclairage public - Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière pour l'éclairage extérieur de la halle des sports du MONTAT

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 2 août 2019, la ville du MONTAT, membre du Grand Cahors, a engagé un programme de réfection de son éclairage public. Dans ce cadre, elle a recensé et intégré dans son programme, la remise aux normes de 4 points lumineux de la compétence du Grand Cahors pour le secteur de la Halle des sports du MONTAT.

Cette remise aux normes de l'éclairage de l'espace sportif de la halle des sports du Montat permettra d'améliorer le confort de circulation et l'esthétique par un éclairage de qualité et sécurisant.

Nous avons ainsi inscrit dans notre programme d'investissement 2020 la pose de ces 4 candélabres afin que la ville du MONTAT puisse en effectuer le remplacement.

En effet, cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux et il convient de confier la délégation de maîtrise d'ouvrage par voie de convention à la ville du MONTAT (en pièce jointe).

Le Grand Cahors participera donc au financement de cette opération à hauteur du coût de remplacement des candélabres précités qui assurent l'éclairage d'équipements d'intérêt communautaire. La charge financière des travaux de rénovation incombant au Grand Cahors a été arrêtée à la somme de 4 185.00 € HT par délibération de la ville du Montat en date

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière du Grand Cahors aux travaux d'éclairage de l'espace sportif du MONTAT dans les conditions susvisées,
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20190925-31_25_09_2019-DE
Regu le 01/10/2019

- c- De dire que le montant de la participation du Grand Cahors sont inscrits en décision modificative de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,
Jean-Marc ~~AYSSOUZE~~ FAURE



FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT

FEDERATION DEPARTEMENTALE
D'ENERGIES DU LOT
300, Rue de La Croix - 46000 CAHORS

AVANT PROJET SOMMAIRE

N° FDEL

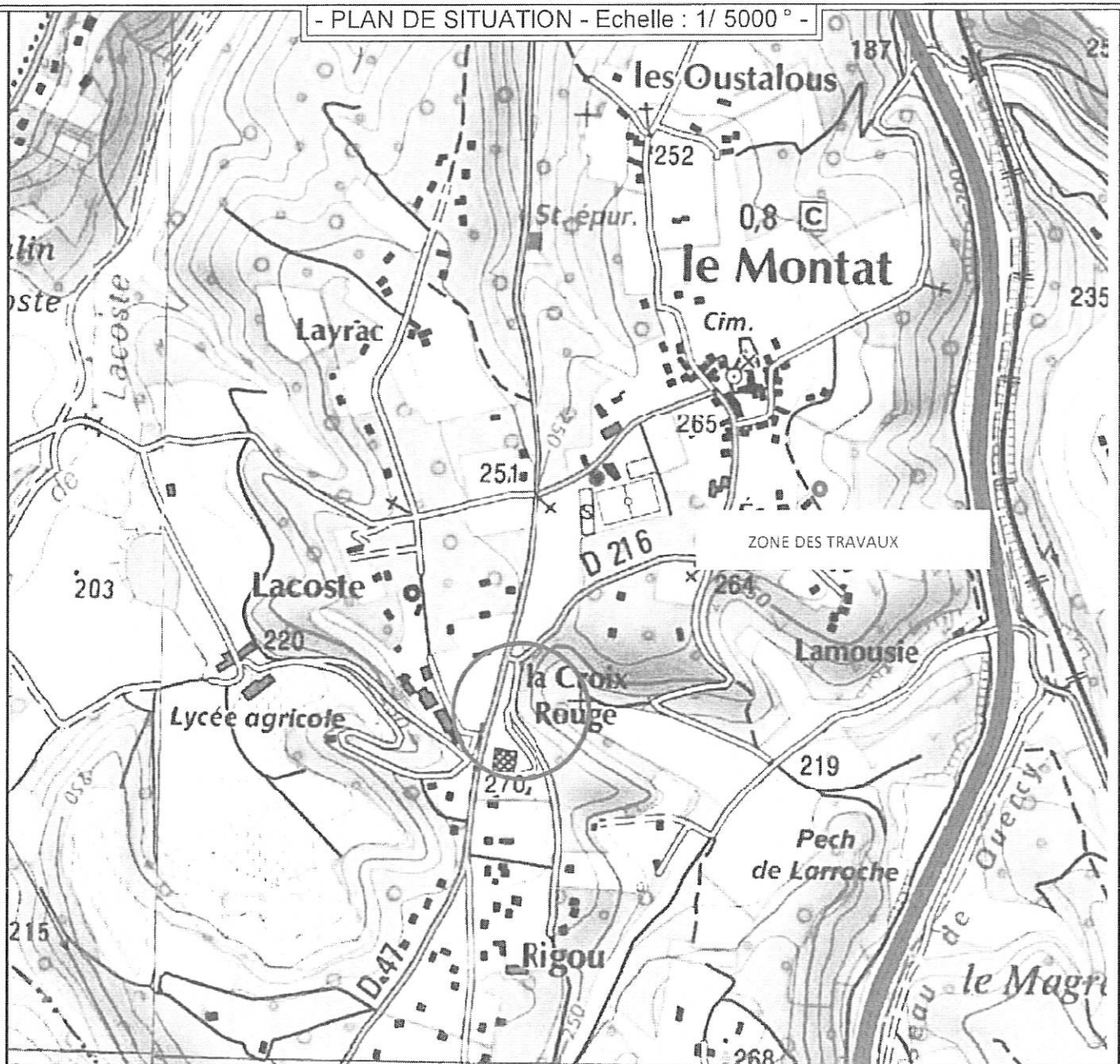
38110

Commune(s)

Le Montat

INTITULE : Extension EP halle des sports

- PLAN DE SITUATION - Echelle : 1/ 5000 ° -



- PLAN DE TRAVAUX - Echelle : 1/500

14/03/2018 16:33

LEGENDE ECLAIRAGE PUBLIC

- RESEAU EP SOUT A CREER (environ 250m)
- COFFRET EP EXISTANT N°3 SUR PBA
- CANDELABRE EP A POSER
- BORNES ACCES PIETON A POSER
- ⊠ COFFRET DE REPARTITION A CREER

Raccordement candélabre existant au
niveau du passage piéton sur réseau
EP créé



DEVIS DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX N° 38110 EP

Chargé d'affaire : LEYMAT Rémi

Date d'édition : 25/03/2019

N° Dossier : 38110 EP
Commune : MONTAT (le)
Détail : Extension EP Halle des sports
Halle des sports
Coordonnées du demandeur : Monsieur MOUGEOT
Mairie
46090 MONTAT (le)
Prestation : EXTENSION hors TX ER
(Transfert EP)

Code	Descriptif	Qté	Unité	Montant en € HT
1	ETUDE			
1-2	Etude complète	1	U	340,00
1-3	Récolement 1/200e jusqu'à 100 ml	1	le forfait	230,00
1-4	PV par ml au-delà de 100 ml	150	ML	110,00
1-8	Contrôle électrique jusqu'à 10 points lumineux	1	U	480,00
2	COMMANDE D'ECLAIRAGE			
2-4	Réfection complète d'un coffret EP, hors cellule et comptage	1	la prestat	840,00
2-6	F & P Horloge Astronomique 1 canal	1	la prestat	320,00
2-9	Equipement départ EP y compris disjoncteur sur coffret de commande existant	1	la prestat	170,00
3	RESEAU EP			
3-1	Descente aéro-souterraine depuis réseau existant	1	U	380,00
3-2	Câblage réseau EP en tranchée commune avec réseau BT	280	ML	3 500,00
3-3	Tranchée EP - terrain naturel	120	ML	5 000,00
3-4	Tranchée EP - sous voirie, y compris réfections bicouche ou tricouche	30	ML	2 030,00
3-8	Coffret de répartition EP	1	U	320,00
8	POSE DE LUMINAIRES			
8-7	P & R ensemble récupéré ou fourni par ailleurs - H > 5m - avec crosse	5	la prestat	2 760,00
8-9	P & R borne basse	2	la prestat	350,00
HB	5 ensembles MURENA LED ECLATEC 6m + 2 bornes basses PIXEL ECLATEC LED	1	l'ensembl	6 660,00

AR PREFECTURE

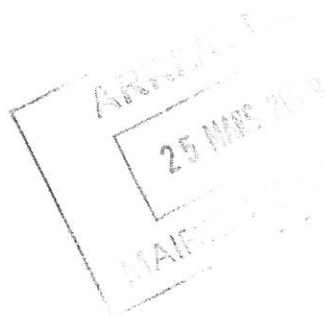
046-200023737-20190925-31_25_09_2019-DE
Regu le 01/10/2019

Code	Descriptif	Qté	Unité	Montant en € HT
COUT ESTIMATIF des TRAVAUX en € HT :				23 490,00
FRAIS COMPLEMENTAIRES (Maitrise d'Œuvre, Divers)				705,00
COUT TOTAL ESTIMATIF en €		H.T		24 195,00
		TVA 20.00%		4 839,00
		TTC		29 034,00

Conditions générales et observations :

Ce devis a été établi, suivant les dispositions de calcul en vigueur au 30/01/2014. La solution technique retenue pour l'estimation de ce projet n'est pas contractuelle. Elle peut évoluer en fonction des conditions réelles de réalisation (type de sol, dispositions géographiques, modifications de tracé, ...).

Ce devis a une validité de 1 an à compter de sa date d'édition.



Monsieur le Maire
Commune de MONTAT (le)
 Mairie

46090 MONTAT (le)

Interlocuteur : Service technique
Suivi par : Rémi LEYMAT
remi.leymat@te46.fr

Commune : MONTAT (le)
Référence : 38110EP
 Extension EP Halle des sports

Objet : OPERATION D'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE D'ACCORD PREALABLE

Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-après, pour accord préalable, le coût prévisionnel de l'opération citée en référence et la participation financière de votre collectivité, calculée selon le barème départemental. Un modèle de délibération reprenant ces éléments vous est aussi proposé.

La demande de versement de cette participation vous sera adressée en deux temps : un 1er acompte correspondant à 50 % du montant du devis détaillé (si le montant estimatif de la participation est supérieur à 10.000 €) puis un solde calculé sur la base du coût réel de l'opération, plafonné au montant ci-dessous.

Le montant de la participation tient compte d'une majoration de 10% pour éventuels aléas de chantier et actualisations. Le coût réel des travaux sera ajusté sur le montant effectif de la facture validée par les services de la FDEL.

Dossier :	38110EP
Prestation :	EXTENSION hors TX ER (Transfert EP)
Maitrise d'ouvrage :	FDEL (transfert de compétence EP délibéré en date du 17/03/2015)
Détail :	Extension EP Halle des sports
Cas du barème départemental :	120-1 Extension EP HORS Tx ER / Avec TRANFERT
Descriptif des travaux :	Fourniture et pose de 5 ensembles MURENA LED ECLATEC 6m RAL 2400 gris sablé Fourniture et pose de 2 bornes basses piétons PIXEL ECLATEC LED RAL 2400 gris sablé Réalisation de 150m de tranchées et réseau EP souterrain 280m de câblage à réaliser Raccordement d'un candélabre existant sur le réseau EP créé Réfection complète d'une armoire de commande EP RAS sur poteau béton à réaliser

Coût estimatif de l'opération HT :	24195 € HT + pluvalue	10-2000-2017-20014355-CHT35_09_2019-DE Regu le 01/10/2019
Participation maximale :	17299,42 € (TVA non récupérable)	
Contributeur :	Commune de MONTAT (le)	
Validité du devis :	La durée de validité de ce devis est de 1 an Par ailleurs, le coût prévisionnel peut être révisé dans les cas suivants : - Modification du périmètre géographique de l'étude, - Modification d'implantation et/ou de typologie de matériel suite à refus d'autorisation, - Modification d'implantation et/ou de typologie de matériel imposée par des modifications des travaux coordonnés, - Révision de choix du matériel imposée par la Collectivité	

Bon pour accord sur une participation maximale de 17299,42 € à MONTAT (le), le

Nom et signature *

Cette proposition, si vous l'acceptez, doit être datée et signée dans le cadre ci-contre, et renvoyée dans un délai maximum de **trois mois** à la FDEL, 380 rue de la rivière 46000 CAHORS

* autorisé par délibération du

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A Cahors, le 25/03/2019

P/Le Président de la FDEL et par délégation

F. NASTORG